REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE FLOYON

### Séance du 28 février 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de FLOYON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GEBHARDT Evelyne, Maire de Floyon.

**Présents** : Mmes et Mrs, GEBHARDT Évelyne, ROUSSEAUX Roger, GUILLE Catherine, HERBAUT Michel, HEDON Hubert, MONTAY Xavier, SIMAR Fabien, DEVOUGE Yolande , BOUTILLIER Alain, GUILLE Marine, CINGLAND Carole

**Absents**: Mmes et Mrs, COLMONT David, POSPIESZYNSKI Sandrine, HEBERT Arnaud

**Absents excusés**: Néant.

**Madame Catherine GUILLE a été désignée secrétaire de séance.**

### ORDRE DU JOUR :

* Personnel-Mise à jour du tableau des effectifs au 1er janvier 2025
* Vote du compte administratif 2024
* Vote du compte de gestion 2024
* Vote des subventions aux associations 2025
* Demande d’admission en non-valeurs
* Demande de subvention CLIC
* Demande de subvention secours catholique
* Gravillonnage des routes-budget 2025
* Vente de Bois

**2025-001 Personnel - Mise à jour du tableau des effectifs à partir du 1er janvier 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 01/01/2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

* Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du date du conseil :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Cadres d'emplois et grades** | **Nombre d'emplois et durée hebdomadaire** | **Observations** |
| **Cadre d'emplois des adjoints administratifs** | | |
| - rédacteur | 1 poste à 35h00 |  |
| **Cadre d'emplois des adjoints techniques** | | |
| - adjoint technique principal de 1ère classe | 1 poste à 35h00 |  |
| **Cadre d'emplois des ATSEM** | | |
| - ATSEM principal de 1ère Classe | 1 poste à 30h00 |  |
| **Cadre d'emplois des agents en contrat** | | |
| * agent technique | 1 poste à 13h00 |  |
| * Agent d’animation | 1 poste à 12h00 |  |
| * Agent technique | 1 poste à 6h00 | Accroissement temporaire d’activité |
| * Agent technique | 1 poste à 30h00 | CDI |

* Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**2025-002 : vote du compte administratif 2024**

Madame Alexandra VERIE présente le compte administratif de la commune aux membres du Conseil Municipal, et certifie la conformité avec le compte de gestion 2024 présenté par le Comptable du Trésor.

Elle informe des résultats comptables qui en ressort et qui seront repris au Budget Primitif 2025 tels que ci-dessous :

**Réalisations de l’exercice :**

Dépenses de fonctionnement : 554 936.38€

Recette de fonctionnement : 528 329.61€

Dépenses d’investissement : 94 349.70€

Recettes d’investissement : 299 875.21€

**Report sur exercice 2025 :**

Excédent de investissement : 220 149.73€

Excédent de fonctionnement : 254 952.11€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2024 ci-avant présenté, à l’unanimité.

**2025-003 : vote du compte de gestion 2024**

Le compte de gestion 2024, étant en tout point identique au compte administratif 2024, il est approuvé à l’unanimité.

**2025-004 : Vote de subventions aux associations 2025**

Madame le Maire, informe qu’avant de pouvoir voter le Budget Primitif, il est nécessaire de voter les subventions aux associations.

Ce point a été évoqué lors de la réunion de la commission finances en date du 27 janvier 2025.

Elle explique qu’elle avait demandé à chaque association de donner la prévision des manifestations, leur bilan et leurs besoins en terme de subvention.

Voici les montants proposés par la commission finances après analyse des dossiers :

* AFN Floyon Cartignies Boulogne 150.00 €
* Club du 3ème âge « SOURIRE » 300.00 €
* Amicale des Sapeurs Pompiers de Floyon 500.00 €
* Musique Municipale de Floyon 1 500.00 €
* Association FestiFloyon 1 500.00 €
* Coopérative Scolaire 1 000.00 €
* APEF Association de Parents d’Elèves 300.00 €
* La Billonnière 0.00 €
* SOCIETE DE CHASSE 700.00 €
* Vie Libre Avesnois 0.00 €
* Institut Pasteur de Lille 0.00 €
* Amicale des cadres municipaux 0.00 €
* Association les Barbeu’K 300.00 €
* Le Vieux Pistons 200.00€
* Les Avesnoiseries 100.00 €
* CCAS 1 000.00€

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

# DECIDE, à l’unanimité,

d’accorder les subventions énumérées ci-avant.

**2025-005 : Demande d’admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu’elle a reçu de Monsieur Olivier FOSTIER, contrôleur des finances publiques SGC Avesnes/Helpe, en date du 10/02/2025, un état des présentations en non-valeur concernant des redevables de la Commune de Floyon pour lesquels les poursuites engagées ont été infructueuses pour les années 2021 à 2024 pour un montant de deux cents quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt centimes (290.80 €).

Elle indique qu’il faut prendre une délibération acceptant tout ou partie d’admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l’unanimité

APPROUVE la demande d’admission en non-valeur pour la totalité, d’ un montant de deux cents quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt centimes (290.80 €) des redevables de la Commune de Floyon pour lesquels les poursuites engagées ont été infructueuses.

**2025-006 : Demande de subvention du CLIC 2025**

Madame le Maire rappelle le rôle du CLIC de l’Avesnois, c’est un organisme conventionné par le Conseil Général et s’adresse à toutes les personnes concernées par l’avancée en âge, le vieillissement et la perte d’autonomie. Il a pour objectif d’informer, de conseiller et d’orienter dans toutes les démarches administratives. Une coordonnatrice peut se rendre au domicile quand la situation est plus difficile encore.

Le CLIC de l’Avesnois sollicite les communes, et propose une participation de 216.00 euros afin continuer leur engagement auprès de ce public, et de mener à bien leurs futurs projets.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

# DECIDE, à l’unanimité,

d’accorder une aide financière de 216.00 euros au CLIC.

**2025-007 : demande de soutien financier par le secours catholique**

Madame le Maire expose au Conseil qu’elle a reçu un courrier du secours catholique en date du 30 janvier 2025 qui demande une subvention auprès de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse, à l’unanimité, de verser une subvention au secours catholique.

**2025-008: Gravillonnage de routes-budget 2025**

Madame le Maire informe les conseillers que le dispositif de soutien départemental pour les travaux de renouvellement et de réfection des couches de roulement des voiries communales, à hauteur de cinquante pour cent hors taxe (50 % H.T.) du montant des travaux compris entre huit mille et cent cinquante mille euros (8 000 € et 150 000 €) bénéficiant aux communes de moins de 2 000 habitants est renouvelé cette année. Le dossier de demande de subvention est à déposer sur la plateforme Aster entre le 2 janvier et le 31 mars 2025.

Madame le Maire informe les conseillers qu’il faudrait reprofiler et gravillonner les routes suivantes : la rue de Montorgueil et la rue de Chevireuil (descente jusqu’au camping) pour un montant total de 90 000.00€ TTC.

Un devis va être demandé à Carrières d’Houdain.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

# DECIDE, à l’unanimité,

D’accepter de prévoir un montant de travaux, de réfection des couches de roulement des voiries communales, s’élevant à 90 000.00 TTC et de solliciter une subvention auprès du département ( à hauteur de 50% du montant HT)

Madame le Maire propose à l’Assemblée délibérante de vendre environ 20 stères de bois constitué des charmes de la pâture situé route de Boulogne.

Monsieur Jan KREMER HENK se chargera de les couper et il paiera 15.00€ le stère.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil municipal décide de faire couper les charmes par Monsieur Jan KREMER HENK sous sa propre responsabilité, et de lui vendre 15.00€ le stère.

**Informations et questions diverses :**

⦁ Madame le Maire donne lecture de la lettre de remerciement de Mme MACE Sandrine, ATSEM (augmentation de ses heures de travail au 01.01.2025)

⦁ Une conseillère note des erreurs dans le dernier journal communal :

* Rue du Trichon et non rue Gromesse
* Concernant les incivilités rue de Chevireuil, il s’agit de cendres et non de mégots de cigarette.

⦁ La secrétaire générale de mairie donne les excédents à reporter en 2025.

La séance est levée à 21h45

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| BOUTILLIER Alain | COLMONT  David  Absent | DEVOUGE  Yolande | GEBHARDT  Évelyne |
| GUILLE  Catherine | GUILLE  Marine | HEBERT  Arnaud  Absent | HEDON  Hubert |
| HERBAUT  Michel | CINGLAND  Carole | MONTAY  Xavier | SIMAR  Fabien |
| POSPIESZYNSKI  Sandrine  Absent | ROUSSEAUX Roger |  |  |